

150 de 05-03-2019

MOUGINS

Plan de prévention des risques de mouvements de terrain

Oliver FERNANDEZ
Commissaire Enquêteur

Réunion de concertation publique

18 avril 2018

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES</p>	<p>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER</p>
---	--

DDTM des Alpes-Maritimes



SOMMAIRE

1° PPR : objectifs et contenu

2° Les études permettant d'élaborer le PPRMT

3° Le règlement du PPRMT

4° Le calendrier d'élaboration du PPR et les prochaines étapes de concertation



1° Le PPR : objectifs et contenu

Un outil de **PREVENTION** des risques

Définition : *ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact d'un phénomène prévisible sur les personnes et les biens*

- ✔ **Maîtrise de l'urbanisation**
et/ou mesures de construction
- ✔ **Protection**
- ✔ **Information préventive**
- ✔ **Prévision et surveillance**

→ PPR



1° Le PPR : objectifs et contenu

Un outil de la prévention, parmi d'autres

Spécificité du PPR :

- outil élaboré par l'État qui réglemente l'usage du sol
- servitude d'utilité publique
- il définit des mesures adaptées selon l'importance de l'aléa et la nature du projet :
 - pour les constructions nouvelles, admises sous conditions ou interdites
 - pour les constructions existantes
 - peut imposer des mesures de réduction de la vulnérabilité



1° Le PPR : objectifs et contenu

Le PPR vise à :

- ✓ améliorer la connaissance des phénomènes naturels (aléas) ;
- ✓ éviter une aggravation de l'exposition des personnes et des biens aux risques ;
- ✓ réduire leurs conséquences sur les vies humaines, l'environnement, l'activité économique et le patrimoine.



cr

1° Le PPR : objectifs et contenu

Pour cela le PPR identifie :

- Des zones de **risque forts**, où l'urbanisation est interdite ou soumises à de fortes prescriptions
→ *éviter d'augmenter les enjeux dans les zones exposées*
- Des zones de **risque modéré ou faible**, constructible sous certaines prescriptions définies selon l'aléa
→ *diminuer la vulnérabilité des zones déjà urbanisées*



1° Le PPR : objectifs et contenu

Contenu du PPR :

✓ **Un rapport de présentation** précisant:

- les phénomènes naturels pris en compte,
- les informations historiques recueillies,
- la définition et la qualification des aléas et des zones à risques

✓ **Des documents graphiques** :

- cartes d'aléas et de zonage
- cartes annexes

✓ **Un règlement** qui précise les mesures et prescriptions applicables à chaque zone



2° Les études permettant d'élaborer le PPRMT

Les caractéristiques du risque :

Caractères de l'événement naturel : l'aléa

sa nature
son intensité
sa cinétique, son déroulement
sa fréquence ou sa probabilité

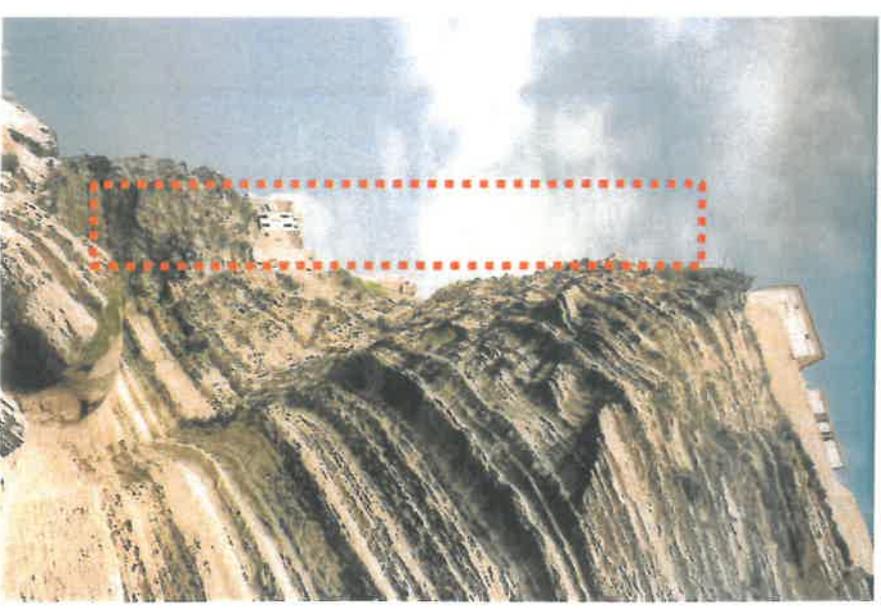
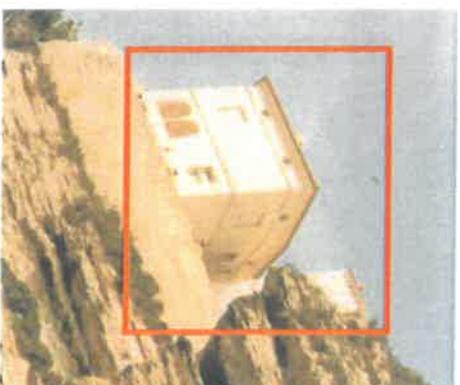
Vulnérabilité des enjeux

les personnes : population, établissements sensibles
les biens : patrimoine, bâtiments d'activités, équipements collectifs, habitation
les systèmes : sociaux, économiques, environnementaux



2° Les études permettant d'élaborer le PPRMT

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?



$$\text{aléa} \times \text{enjeux} = \text{risque}$$

dr

2° Les études permettant d'élaborer la carte d'aléas

Méthodologie établie par le CEREMA, RTM et la DDTM

Degré d'aléa défini par croisement entre:

intensité
 ampleur du phénomène selon des paramètres physiques
 et
 probabilité d'occurrence
 présence d'un phénomène ou probabilité d'apparition

Méthode de qualification des aléas dans le cadre de l'élaboration des PPR mouvements de terrain et traduction réglementaire

JUN 2013


 Direction Départementale des Territoires et de l'Aménagement Rural
 Direction Départementale de l'Équipement Rural
 Direction Départementale des Territoires et de l'Aménagement Rural
 Direction Départementale de l'Équipement Rural


 service départemental de
 Recherche et de Sécurité
 en Forêt
 Direction Départementale de l'Équipement Rural


 Laboratoire de Mesure
 des Risques
 Direction Départementale de l'Équipement Rural

• Chutes de blocs:

Intensité	Faible	Modérée	Élevée	Très élevée
Probabilité d'occurrence				
Faible	1	2	3	4
Moyenne	2	3	3	4
Forte	3	3	3	4



PPR mouvements de terrains

MOUGINS

Présentation du 18 avril 2018

ZA les Blaches Gombert

Rue Auguste Blanqui

04160 Château Arnoux

Tel : 04 92 32 12 18

Fax : 04 92 32 11 25

<http://www.solconcept.fr/>

Villa Sextia

8 rue Achille Empereire

13090 Aix en Provence

110 A Route de la Cour

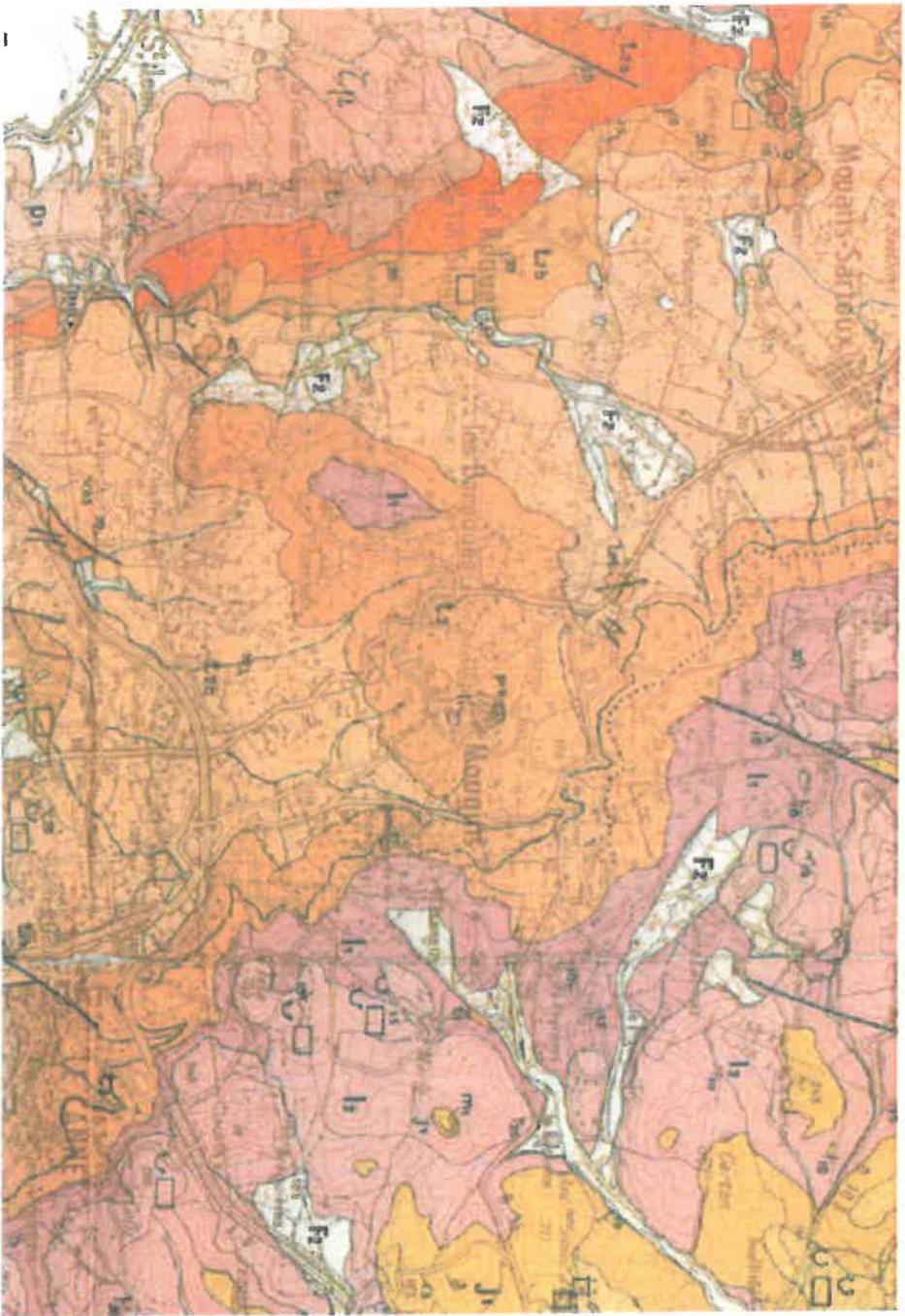
26310 MISCÓN

Tel : 04 75 21 51 20



R.

Géologie de la commune



Carte de 1970

Le Trias est représenté par 5 étages
La majorité de la commune est située dans les terrains t2c et t3

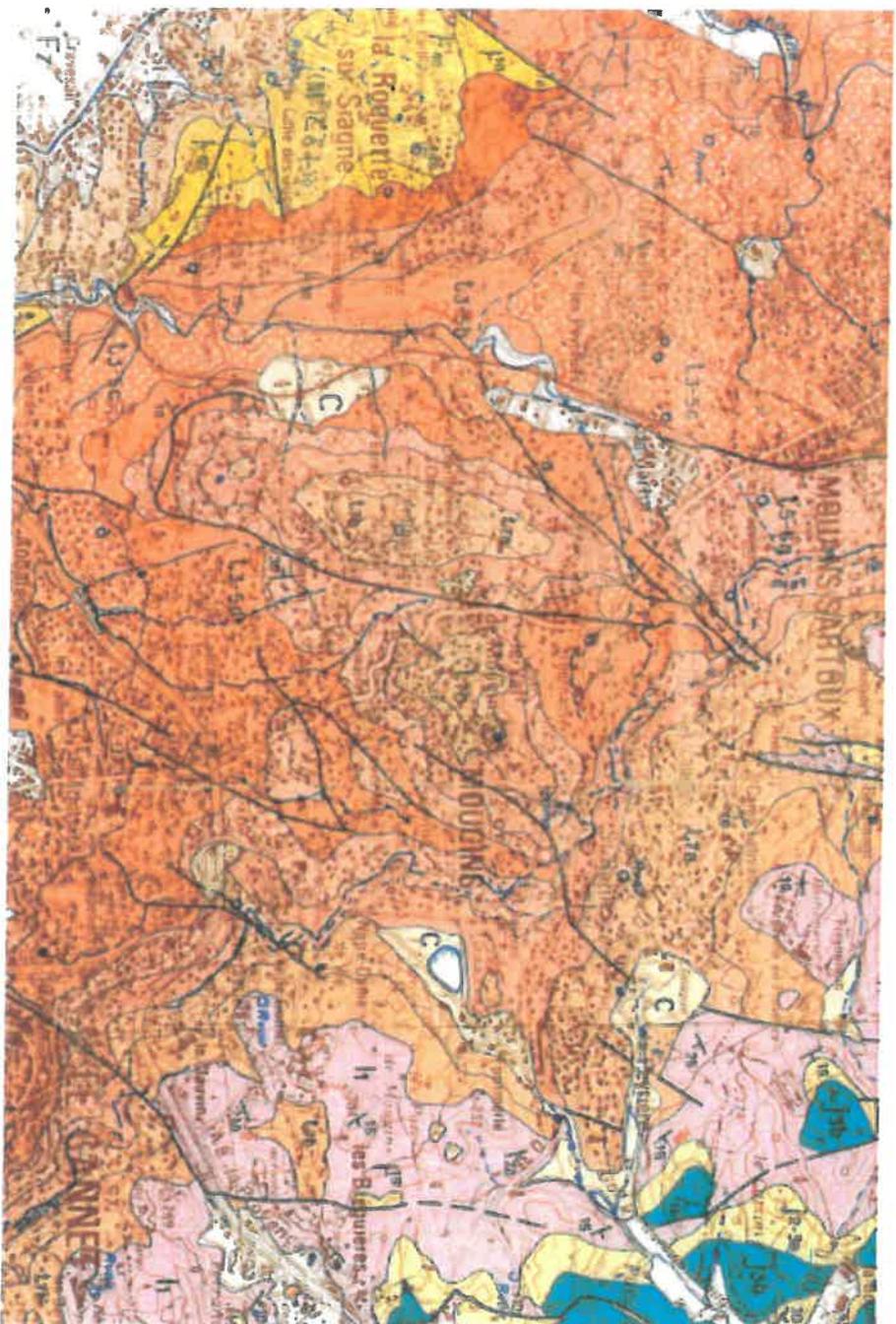


Commentaires

- ◆ t2c : Muschelkalk supérieur dolomitique (245 Ma)
- ◆ t3 : Keuper (228 Ma) - marnes lie de vin, dolomies blanches, marnes, argiles, cargneules, gypse
- ◆ Conséquences
 - ❖ les terrains de la zone t3 étaient globalement classés en risque effondrement



sk



Carte de 2010

Le Trias est représenté par 9 étages
Le Keuper a été décliné en 6 formations

Commentaires

- ◆ t3-5a : argiles grises, évaporitiques et dolomies
- ◆ t3-5b : calcaires lités bioclastiques, gris ou bruns
- ◆ t3-5c : marnes, calcaires à crinoïdes et dolomies grises
- ◆ t3-5d : marno-calcaires, calcaires à crinoïdes et dolomies blanches en plaquettes
- ◆ t5-6a : marnes gris-bleu à bancs de calcaires roux
- ◆ t5-6b : marnes gris beiges, versicolores, à évaporites

◆ Conséquences

- ◆ les terrains à évaporites sont localisés en t3-5a et en t5-6b
- ◆ remarque : du gypse diffus peut exister dans les autres étages.



R

Autres étages

- ◆ Gneiss de Cannes et de Mandelieu ((M²)Z1) > 300 Ma. Il s'agit de gneiss leptynitiques migmatiques ocellés. Ils sont massifs, homogènes et à litage régulier.
 - ❖ Cette formation est d'épaisseur kilométrique.
 - ❖ Ils affleurent sur une mince bande au niveau du quartier Ranguin au sud-ouest de la commune.
- ◆ Scythien moyen – Anisien moyen (t1-3)
 - ❖ Il s'agit de grès rosâtres ou verdâtres et argiles bariolées. La puissance de cette formation est de 20 à 80 m.
 - ❖ Ils affleurent uniquement en partie sud-ouest de la commune, dans le quartier de Ranguin.



◆ Rhétien (t7a)

- ❖ Il s'agit de bas en haut de marnes vertes et de calcaires bioclastiques en bancs minces puis de marnes et de calcaires bio-clastiques en bancs épais.
- ❖ Cette formation peut atteindre 40 m.
- ❖ Ils se trouvent en couronnes autour des buttes de Peygros et du village de Mougins, et forment le versant des collines situées au nord-est du village, au niveau des quartiers Camp Lauvas, la Peyrière, les Colles.

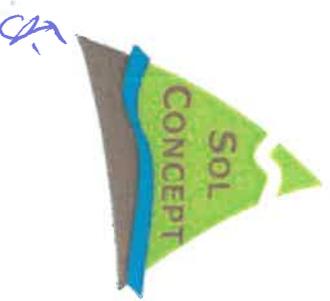


◆ Rhétien (t7b)

- ❖ Il s'agit de marnes versicolores, de calcaires lumachelliques roux et de calcaires dolomitiques.
- ❖ Leur épaisseur est de 30 à 40 m.
- ❖ Ils forment les sommets des buttes de Peygros et du village, et le haut du versant nord-est à l'est du village, au-dessus des quartiers Camp Lauvas et la Peyrière.



- **Jurassique (200 Ma)**
 - ◆ **Hettangien (11).**
 - ❖ Il s'agit principalement de dolomies grises et marnes versicolores.
 - ❖ On trouve cette formation en partie est de la commune, où elle forment le revers de cote de toute la série précédente (Argeville, Les Breguières, Ferrandou).
 - ◆ **Bajocien supérieur et Bathonien inférieur et moyen (j2-3a) - 172 Ma**
 - ❖ Il s'agit de calcaires à chailles et dolomies.
 - ❖ Cette formation se trouve en partie ouest de la commune, au niveau de la Peyrière, et entre les deux réservoirs de Valmasque.



ES

- ◆ **Bathonien moyen et supérieur (j3b)**
 - ❖ Il s'agit de marnes et d'argilo-calcaires jaunâtres à roussâtres, puis de calcaires bioclastiques, de dolomies à grain fin et de calcaires beiges à argilles vertes.
 - ❖ On les trouve en bordure ouest de la commune, au niveau du parc départemental de la Valmasque.



- ◆ **Bathonien supérieur (J3c)**
 - ❖ Il s'agit de calcaires bioclastiques beiges.
 - ❖ On en trouve une pastille vers le quartier des Claussomes.
- **Pliocène (5.3 Ma)**
 - ◆ **Zancléen**
 - ❖ Il s'agit de marnes, sables et conglomérats du delta de la Siagne.
 - ❖ Leur épaisseur peut atteindre 180 m.
 - ❖ On les trouve à l'extrême pointe sud-ouest de la commune, dans le quartier Ranguin.



- **Quaternaire (1.8 Ma)**
 - ◆ **Colluvions (C).**
 - ❖ Il s'agit de dépôts superficiels argilo-limoneux et caillouteux résultant du ruissellement.
 - ❖ On les trouve sur les pentes, et en zones remarquables au niveau du Royal Mougins Golf Club, ou au niveau de la clinique.
 - ◆ **Alluvions de fond de vallées (Fz)**
 - ❖ Il s'agit de sables, galets ou limons tapissant les fonds de vallées.



Carte géologique du PPR



Échelle: 1:10000

Échelle: 1:10000

COMMANDE DES ÉCHANGES

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVUS PAR LES ARTICLES
L.1251 ET L.1252 DU C.G.P.T.

1:0000

0:11000

0:11000

1:00000

1:00000

1:00000

1:00000

1:00000

1:00000

1:00000

1:00000

1:00000

1:00000

1:00000

1:00000

1:00000

1:00000

1:00000



Commentaires sur la lithologie

- Le Trias domine
- beaucoup de formations contenant des argiles ou des marnes
- des formations à évaporites
- des dolomies (roches vacuolaires)
- des calcaires
- des alluvions
- des colluvions



Commentaires

- [0 - 6 % [: fonds de vallées - replats
- [6 - 16 % [: versants argileux humides stables
- [16 - 26 % [: versants argileux sensibles au ravinement
- [26 - 46 % [: versants argileux déstabilisables prob. moyenne à forte
- > 46 % : versants argileux potentiellement instables
- [50 - 56 % [: probabilité faible de chutes de blocs en versants rocheux
- [56 - 66 % [: probabilité moyenne de chutes de blocs en versants rocheux
- [66 - 100% [: probabilité forte de chutes de blocs en versants rocheux
- >100 % : falaises



- Pour la majeure partie de la commune, les pentes sont inférieures à 16% et pour presque la totalité de la commune, elles sont inférieures à 46 %
- Cela oriente les types de phénomènes pouvant se produire sur la commune (glissements, effondrements en majorité)



Légende

LEGENDE :



Périmètre d'étude

Hydrographie



Source (recensement Banque du Sous-Sol du BRGM)



Cours d'eau permanent



Cours d'eau intermittent



Surface d'eau permanente



Surface d'eau intermittente



Puits (recensement Banque du Sous-Sol du BRGM)

Indices géomorphologiques



Effondrement récent



Effondrement ancien (recensement CETE)



Affaissement ancien (recensement CETE)



Zone de forts comblés



Doline, dépression fermée (recensement CETE)



Mine ou carrière abandonnée (recensement CETE)



Chute de blocs



Glissement de terrain (recensement CETE)



Cavité (aven, grotte) : recensement Banque du Sous-Sol du BRGM)

Ouvrages de protection existants



mur de soutènement



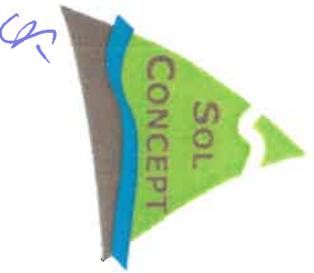
Commentaires

- ◆ Les principaux cours d'eau sont les suivants :
 - Le vallon d'Aussel, au nord ;
 - La Petite Frayère, à l'ouest ;
 - La Grande Frayère au sud ;
 - Le vallon de la Gypière au centre qui devient ensuite la Grande Frayère;
 - Le vallon de Bigaud à l'est du village ;
 - Le ruisseau de Bouillide à l'est.



Les talwegs renseignent sur les zones d'infiltration préférentielle des eaux.

- En terrain argileux, les mouvements sont favorisés.
- En contexte gypseux, ils peuvent alimenter la dissolution du gypse - Les vallons de la Gypière ou du Val d'Aussel accroissent en particulier les risques
- En contexte karstique, ils peuvent correspondre à d'anciennes zones d'effondrement



Commentaires

- Gouffres recensés dans le Rhétien (t7) et le Jurassique (Lias)
- Gouffres possibles dans le Jurassique
- Glissements possibles dans les versants argileux pentus, notamment en cas de terrassement
- Chutes de blocs dans les barres calcaires ou dolomitiques (fronts de carrière)
- Fontis dans les zones à évaporite



Commentaires

- Aléa = croisement fréquence - intensité d'un phénomène
- Quatre classes d'aléas
- La carte des aléas, croisée avec celle des enjeux permet de construire la carte réglementaire.

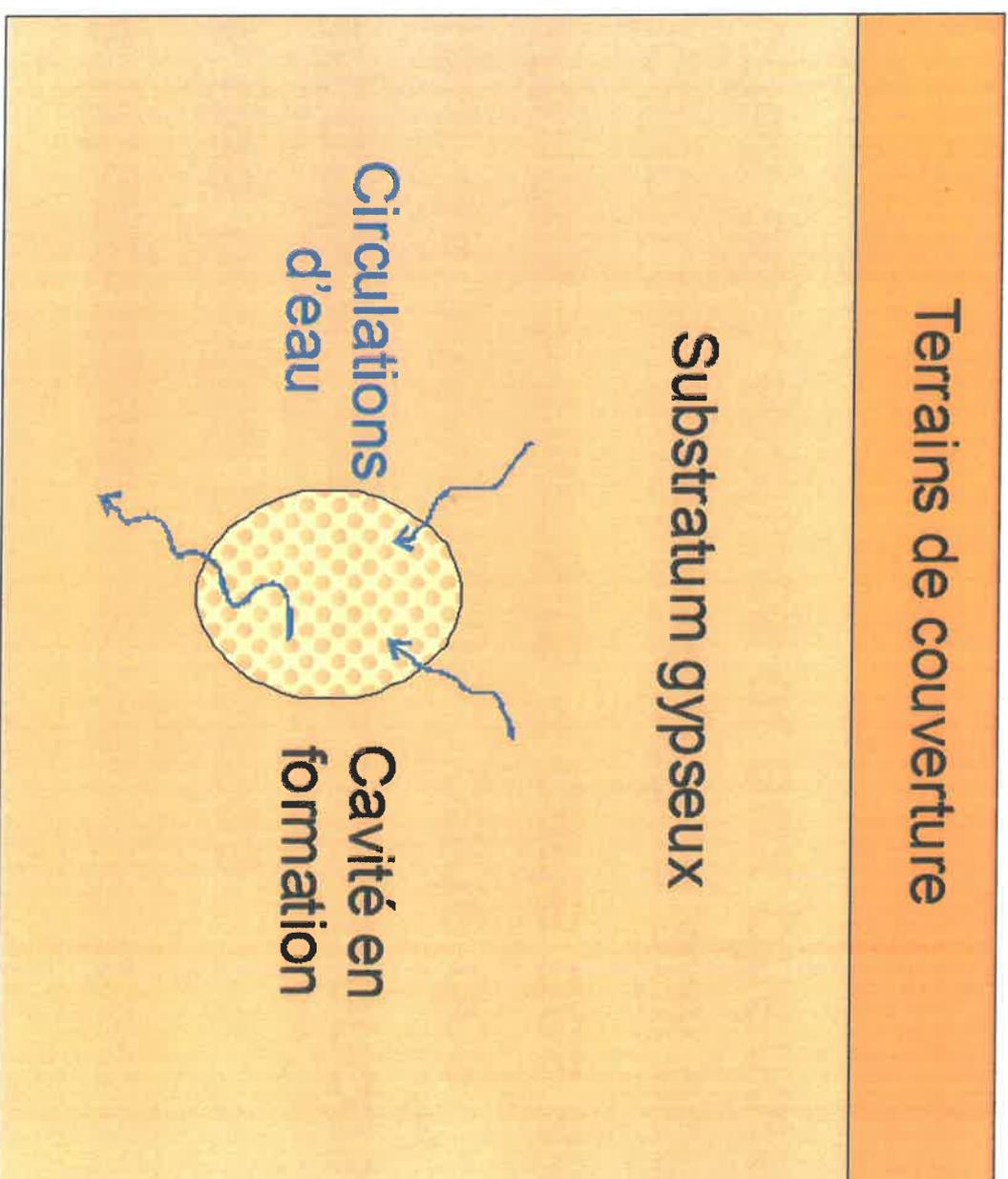


Méthodologie

- Carte lithologique
- Carte des pentes par classes
- Superposition : carte des occurrences
- Ampleur du phénomène : carte des occurrences + intensité = carte des aléas
- Vérification ou nuances grâce aux sondages et études déjà réalisés et aux phénomènes déjà connus



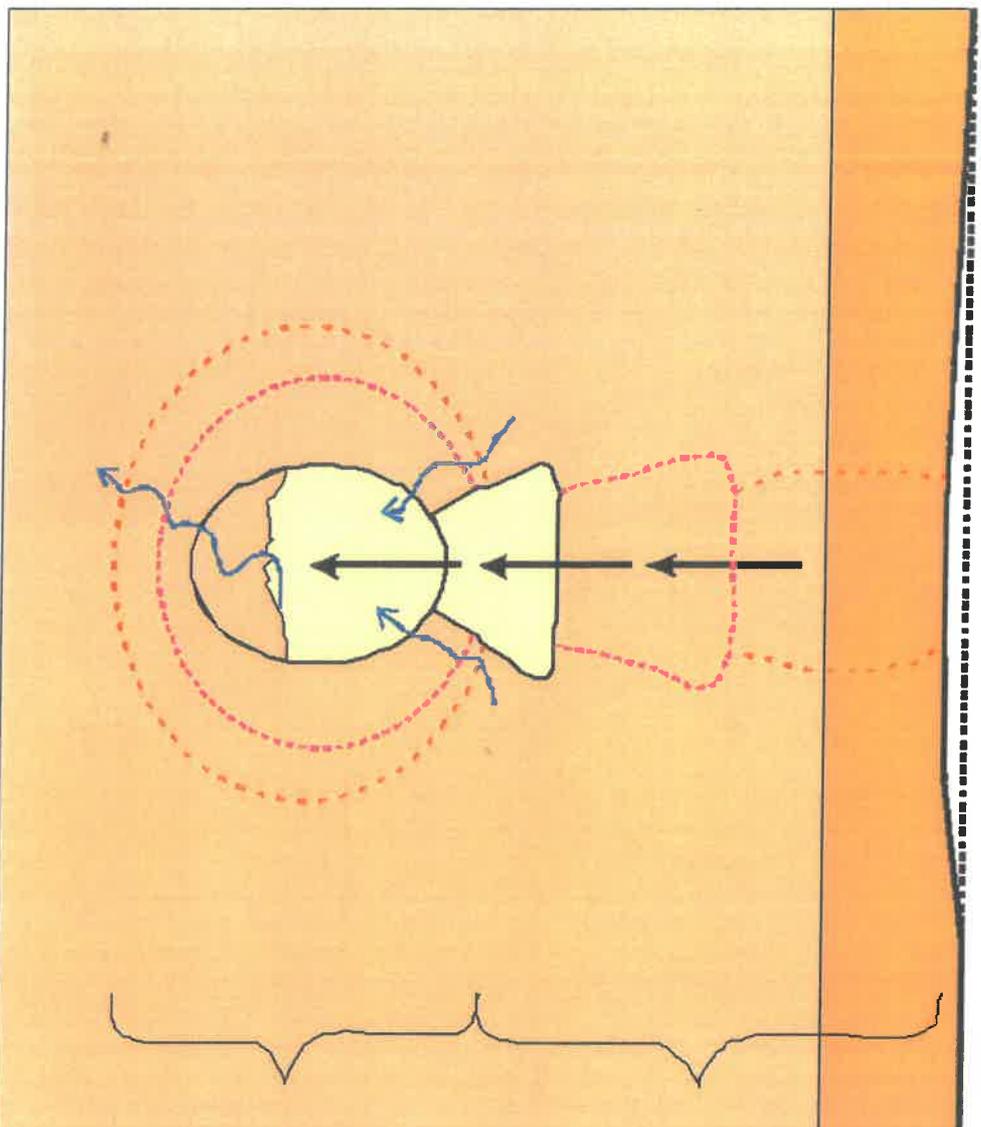
Cas particulier des fontis



Phase 1 : formation d'une cavité en profondeur



Affaissement éventuel en surface

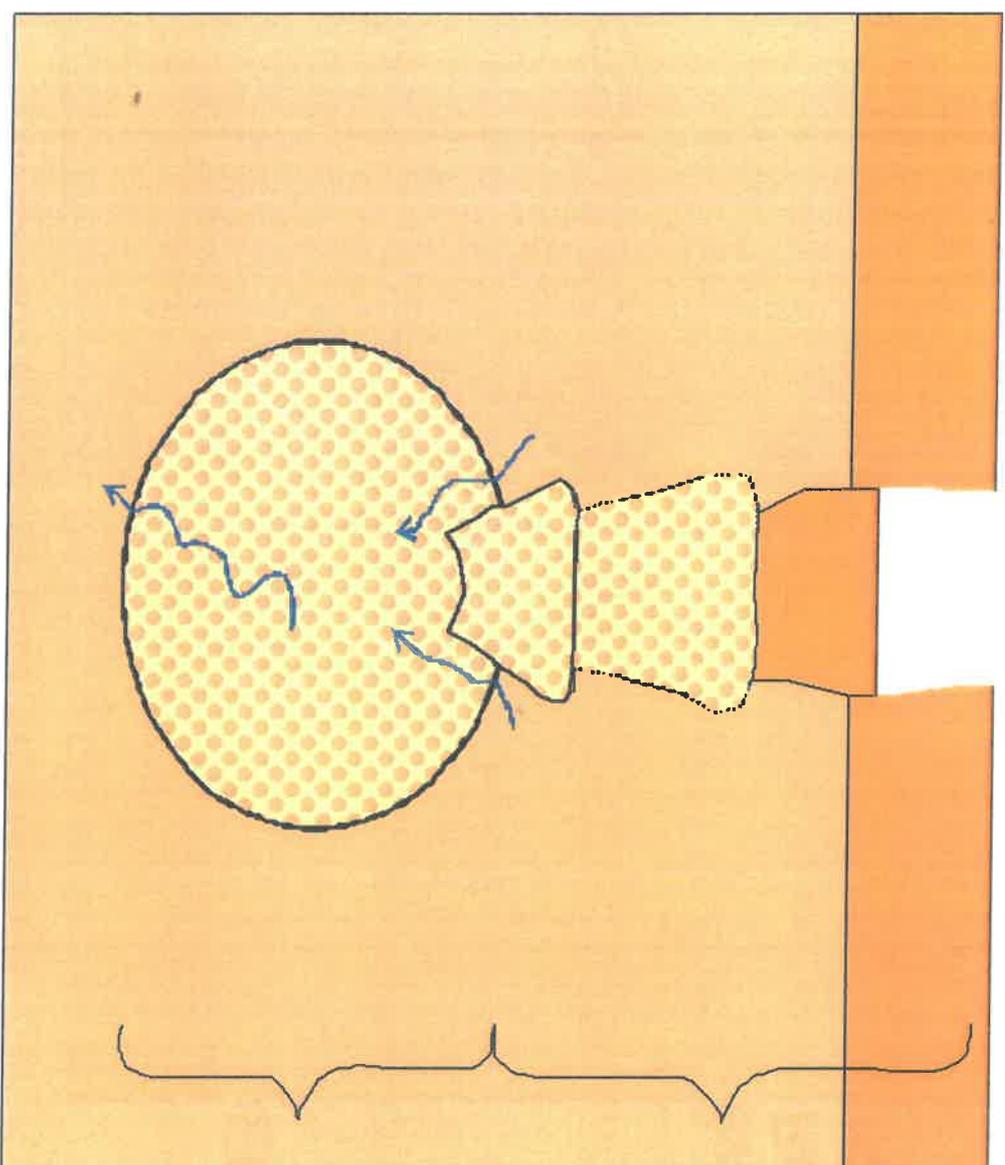


Effondrement du toit
de la cavité,
formation d'une
cheminée
d'effondrement

Agrandissement
éventuel de la cavité.
Remplissage par les
matériaux effondrés
du toit

Phase 2 : développement de la cavité vers la surface par
effondrements de toits successifs





Effondrement du toit
de la cavité jusqu'à
la surface

Agrandissement
éventuel de la cavité.
Remplissage par les
matériaux effondrés
du toit

Phase 3 : formation d'une cheminée d'effondrement jusqu'en surface



Zonage des zones d'aléa effondrement

Probabilité d'occurrence	Description
Fort	<ul style="list-style-type: none">- Zone soumise à un effondrement existant- Zone avec présence d'une formation lithologique sensible au phénomène d'effondrement et présence d'indices géomorphologiques (dépression, aven, ...)
Moyenne	<ul style="list-style-type: none">- Zone avec présence d'une formation lithologique sensible au phénomène effondrement et connaissance du facteur hydrologie- Zone d'aurole autour d'une zone de probabilité d'occurrence forte (zone d'influence)
Faible	<ul style="list-style-type: none">- Zone avec présence d'une formation lithologique sensible au phénomène d'effondrement



Intensités

Intensité	Description
Très élevée	<ul style="list-style-type: none"> - Fontis dont le diamètre est supérieur à 10 m avec une genèse brutale - Effondrement en masse généralisé d'une exploitation en carrière.
Elevée	<ul style="list-style-type: none"> - Fontis dont le diamètre est d'environ 10 m mais avec une genèse brutale - Fontis potentiel inférieur à environ 10 m, zone affaissée et genèse brutale - Glissement de terrain ont le volume et la vitesse sont importants sur aire géographique d'environ 1 000 m².
Modérée	<ul style="list-style-type: none"> - Fontis avec un diamètre inférieur à 10 m à genèse lente - Fontis de diamètre inférieur à environ 5 m, affaissement et genèse brutale
Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Fontis avec diamètre inférieur à 3 m - Effondrement auto-remblayé à proximité de la surface - Affaissement et genèse prévisible lente.



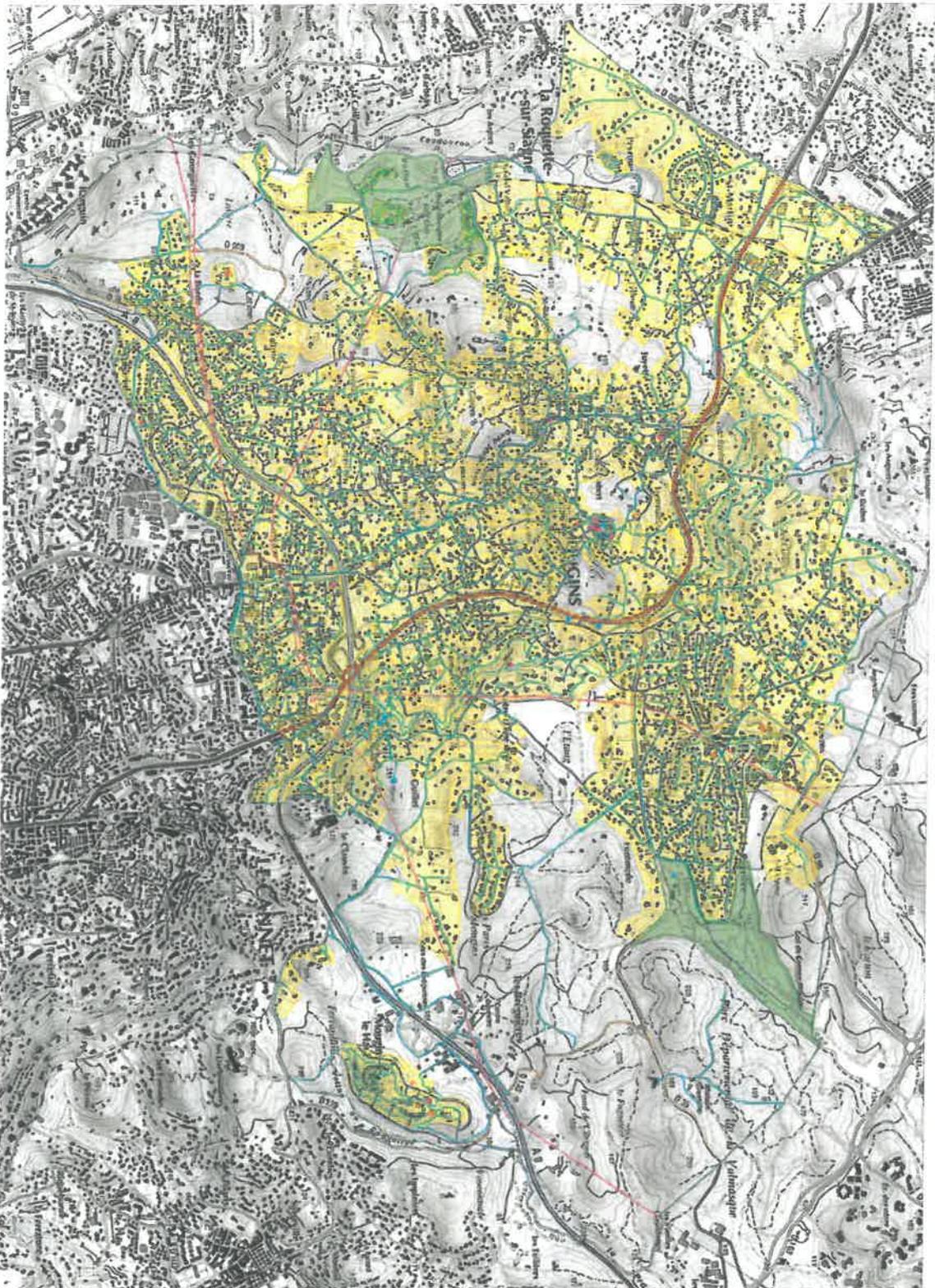
Aléas

<i>Intensité Probabilité d'occurrence</i>	<i>faible</i>	<i>Moderée</i>	<i>Elevée</i>	<i>Très élevée</i>
<i>Faible</i>	1	2	2	4
<i>Moyenne</i>	2	3	3	4
<i>Forte</i>	2	3	3	4



R

2° Les études permettant d'élaborer la carte des enjeux



Enjeux :

- Urbanisation actuelle et future (doc d'urba)
- Bâtiments recevant du public
- Bâtiments et ouvrages d'utilité publique

2° Les études permettant d'élaborer la carte de zonage

Des zones de **risque forts**

→ *éviter d'augmenter les enjeux dans les zones exposées*

Des zones de **risque modéré ou faible**

→ *diminuer la vulnérabilité des zones déjà urbanisées*

- **Glissement**

Enjeux	Espaces urbanisés ou à urbaniser	Espaces non urbanisés
Degré d'aléas		
Faible	Blue	Blue
Moyen	Blue	Orange
Fort à très fort	Orange	Orange



CR

2° Les études permettant d'élaborer la carte de zonage

SP

LEGENDE :



Périphérie d'étude

Zones réglementées



ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort de chutes de blocs



ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs



ZONE ROUGE : zone à aléa fort à très fort de chutes de blocs accompagnée d'autres phénomènes



ZONE BLEUE : zone d'aléa moyen d'effondrement pouvant être accompagné d'autres phénomènes soumise à des mesures de prévention



ZONE BLEUE : zone d'aléa faible à moyen soumise à des mesures de prévention



ZONE BLANCHE : zone non réglementée

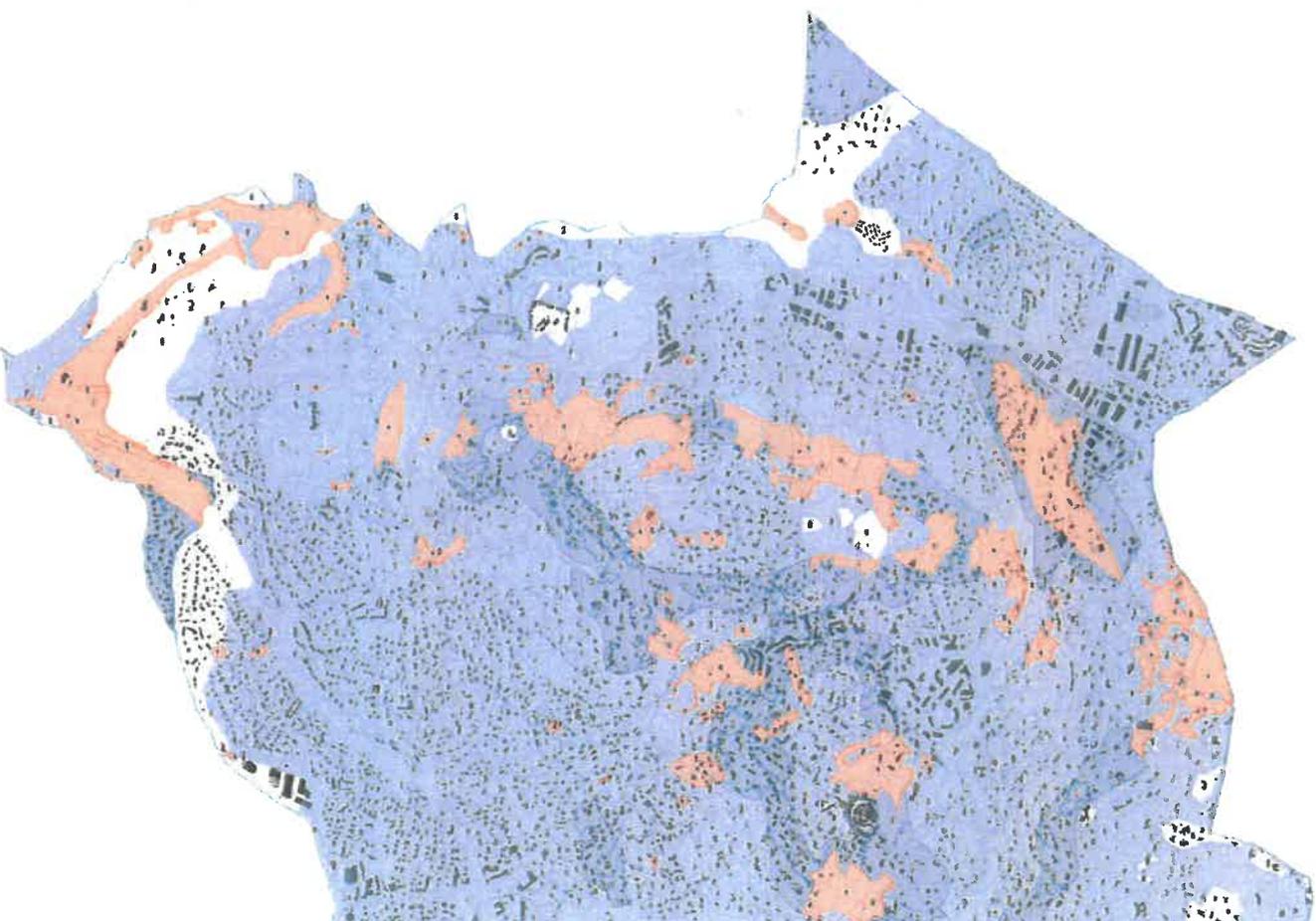
Nature du phénomène

G : glissement

E : effondrement

Eb : éboulement chute de blocs

Ra : ravinement



2° Les études permettant d'élaborer la carte de zonage



LEGENDE :

 Périmètre d'étude

Zones réglementées

 R ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort de chutes de blocs

 R+ ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs

 R++ ZONE ROUGE : zone à aléa fort à très fort de chutes de blocs accompagné d'autres phénomènes

 B+ ZONE BLEUE : zone d'aléa moyen d'effondrement pouvant être accompagné d'autres phénomènes soumis à des mesures de prévention

 B ZONE BLEUE : zone d'aléa faible à moyen soumise à des mesures de prévention

 ZONE BLANCHE : zone non réglementée

Nature du phénomène

G : glissement

E : effondrement

Eg : éboulement chute de blocs

Ra : ravinement

2° Les études permettant d'élaborer la carte de zonage

R

LEGENDE :



Perimètre d'étude

Zones réglementées



ZONE ROUGE : zone d'élue fort à très fort de crûtes ce blocs



ZONE ROUGE : zone d'élue fort à très fort d'un phénomène autre que les crûtes de blocs



ZONE ROUGE : zone à élue fort à très fort de crûtes ce blocs accompagné d'autres phénomènes



ZONE BLEUE : zone d'élue moyen d'effortement pouvant être accompagné d'autres phénomènes soumise à des mesures de prévention



ZONE BLEUE : zone d'élue faible à moyen soumise à des mesures de prévention



ZONE BLANCHE : zone non réglementée

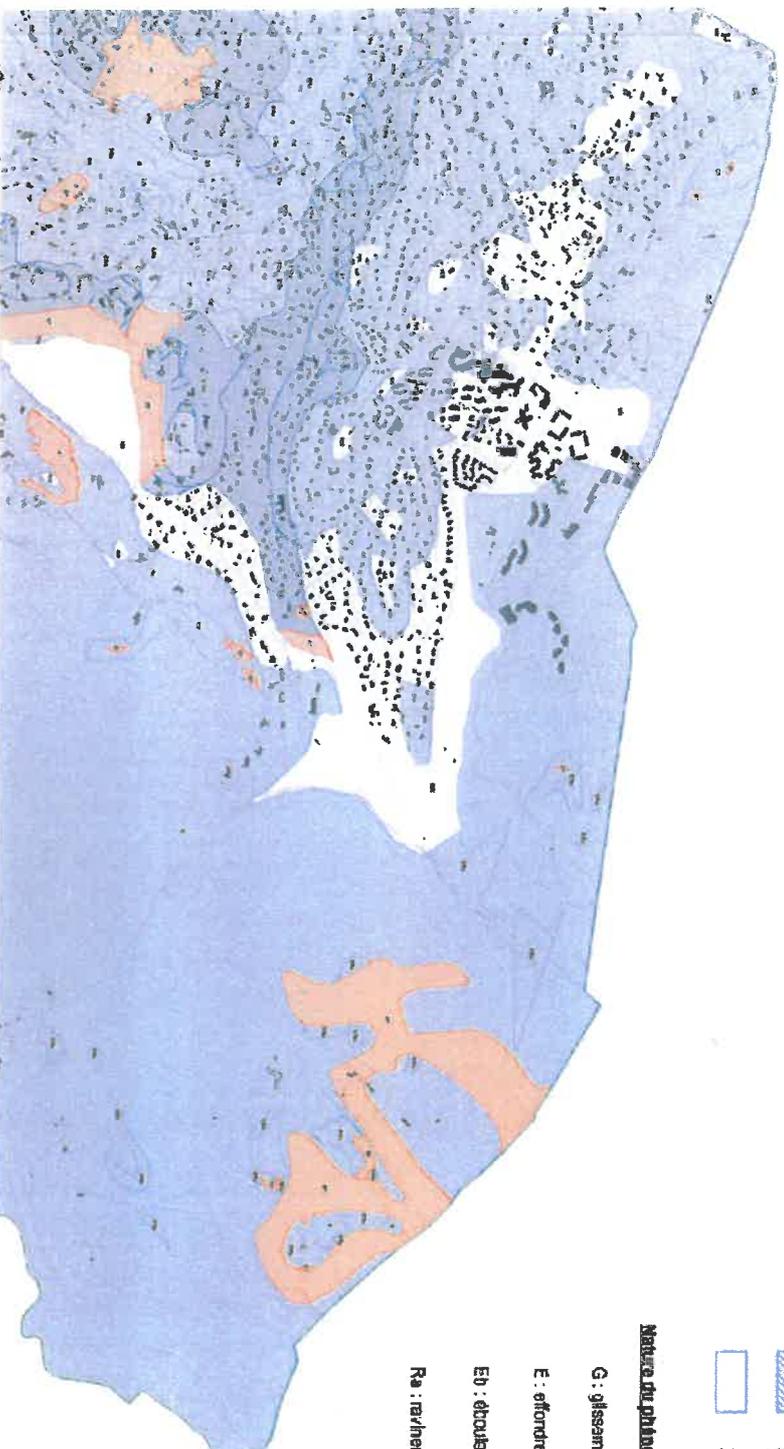
Nature du phénomène

G : glissement

E : effortement

ED : écoulement chute de blocs

Ra : ravinement



3° Le règlement du PPRMT

Contenu du règlement :

1. Le rappel de la portée du PPR
2. **La réglementation applicable à chaque zone**
projets nouveaux / projets sur biens existants
3. Risque sismique
4. Mesures de prévention, de protection et de sauvegarde
5. Exemples de moyens technique de protection + cahier des charges



cf.

3° Le règlement du PPRMT

Réglementation applicable en zone **rouge**

20

Zone inconstructible, à l'exception :

- ✓ travaux de réduction de la vulnérabilité
- ✓ infrastructures publiques
- ✓ équipement nécessaires au fonctionnement des services publics
- ✓ **bâtiment agricole** sans occupation humaine permanente
- ✓ changement de destination (sans augmentation de la vulnérabilité)
- ✓ **extension limitée à 15 m²**
- ✓ **les annexes d'habitation** (garage, piscine...)



3° Le règlement du PPRMT

Réglementation applicable en zone bleue

Zone constructible, soumises à des prescriptions spécifiques à la nature de l'aléa :

- ✓ ne pas augmenter le risque
- ✓ préservation des ravines
- ...

→ **étude géologique et géotechnique préalable au projet**

→ étude **hydrogéologique**, en l'absence de réseau d'assainissement collectif



3° Le calendrier et les étapes de concertation

Procédure d'élaboration d'un plan de prévention des risques (PPR)

R

Lancement des études du PPR

Constitution du marché et choix du bureau d'études

Études de caractérisation de l'aléa

Saisine de l'Autorité environnementale (Ae)

pour examen au cas par cas

Délai de réponse = 2 mois

Si évaluation environnementale rendue obligatoire

→ Études environnementales et rapport à réaliser

Prescription d'élaboration du PPR

par arrêté préfectoral

Poursuites des études d'aléa, enjeux et risques

Écriture du règlement

Finalisation du projet de PPR

→ **Projet de PPR transmis pour avis aux personnes publiques associées**

et à l'Ae si l'évaluation environnementale rendue obligatoire

Possibilité de la transmettre en tant que porter-à-connaissance

Délai de réponse = 2 mois

Délibération du conseil municipal

Bilan de la concertation

joint au dossier d'enquête publique

Enquête publique

Délai = 1 mois min.

Concertation avec la population dont réunion publique

Association des personnes publiques

Réunions

d'association :

- 12 février 2015

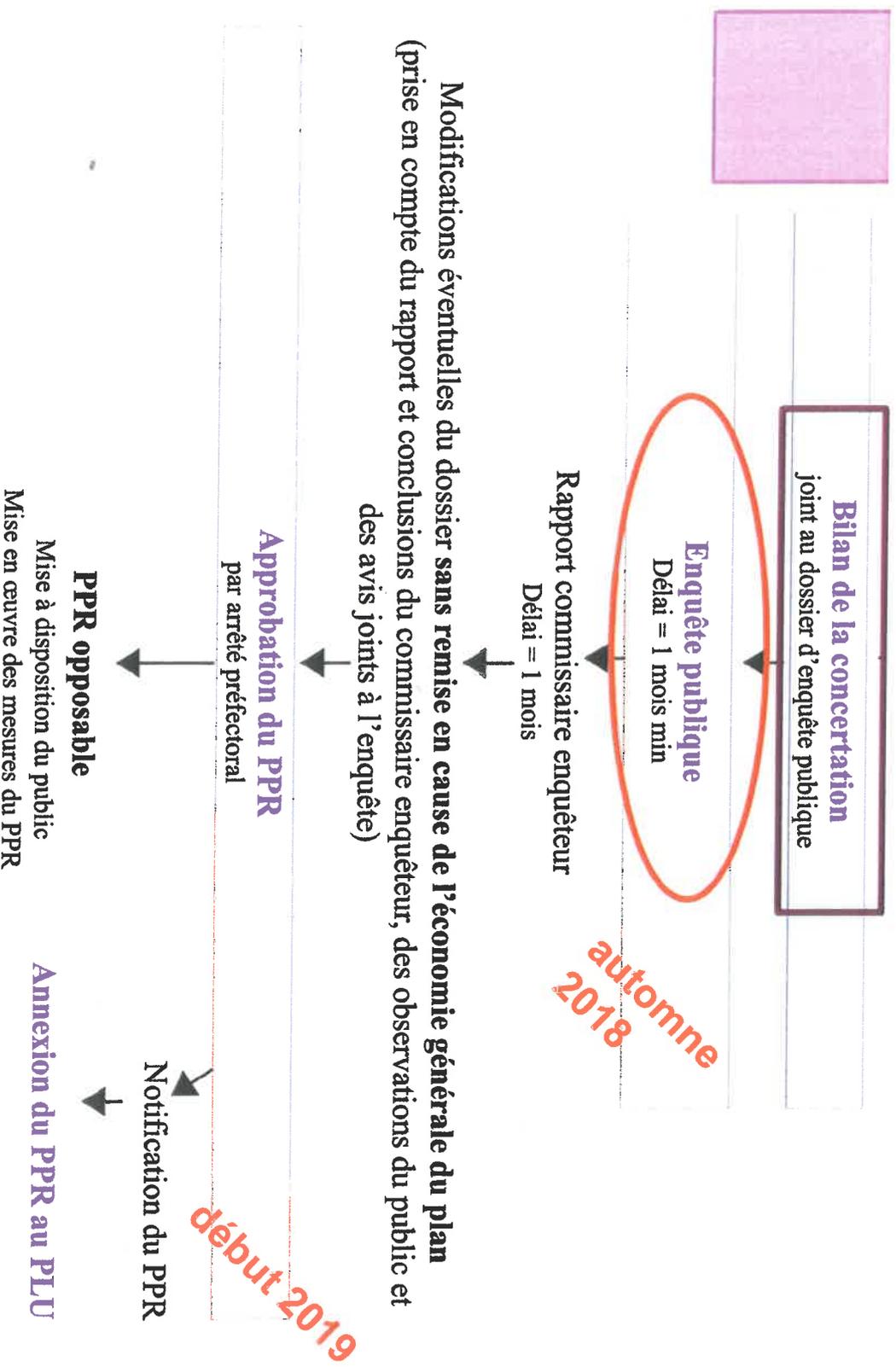
- 14 octobre

2015

- 28 juin 2017

Réunion publique le 18 avril 2018

3° Le calendrier et les étapes de concertation





Soyez acteur de votre sécurité

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres

PENDANT

protégez-vous la tête avec les bras

à l'intérieur



abritez-vous sous un meuble solide

éloignez-vous des fenêtres



fermez le gaz et l'électricité



éloignez-vous de la zone dangereuse

rejoignez le lieu de regroupement

à l'extérieur



rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



évacuez les bâtiments et n'y retournez pas

ne prenez pas l'ascenseur



respectez les consignes des autorités

© Coprim

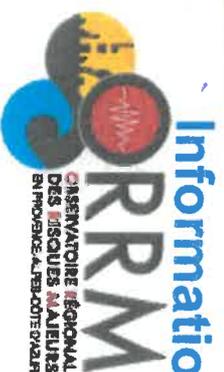




Merci de votre attention

010 2 05-03-2019

OLIVIER FERNANDEZ
Commissaire Enquêteur



Observatoire Régional des Risques Majeurs
En Provence-Alpes-Côte d'Azur